



Pour la formulation d'une plainte  
en regard d'un service que l'élève  
a reçu ou aurait dû recevoir,  
vous pouvez consulter le règlement  
sur le site de la Commission scolaire  
René-Lévesque en suivant le lien suivant :

[http://www.csrl.qc.ca/csrl/Traitement/Documents/Depliant\\_Protecteur\\_Eleve\\_2016-08-19.pdf](http://www.csrl.qc.ca/csrl/Traitement/Documents/Depliant_Protecteur_Eleve_2016-08-19.pdf)

Benoît Lamarche, protecteur de l'élève (418 392-3221)  
Denis Gauthier, secrétaire général (418 534-3003, poste 6008)